

CONCOURS SCOLAIRE CARNET DE VOYAGE 25-26

Primaire - Collège - Lycée

organisé par l'Association Il Faut Aller Voir
et l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme

L'association Il Faut Aller Voir (IFAV) et l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme lancent l'ouverture des inscriptions au concours scolaire carnet de voyage 2025-2026 et récompenseront les meilleurs travaux par une remise de prix en direction des publics scolaires, au printemps 2026.

Pas de thématique imposée

7 prix seront attribués

- **Prix « école »** destiné aux publics d'écoles primaires (maternelle et élémentaire, y compris d'ULIS école) et d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux ;
- **Prix « collège »** destiné aux publics de collèges, y compris de SEGPA, d'ULIS collège et d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux ;
- **Prix « lycée »** destiné aux publics de lycées généraux, lycées techniques, lycées professionnels, y compris EREA, ULIS lycée et d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux ;
- **Prix « carnet de voyage numérique »** destiné aux publics d'écoles primaires (maternelle et élémentaire, y compris d'ULIS école), de collèges, y compris de SEGPA, d'ULIS collège d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux et de lycées généraux, lycées techniques, lycées professionnels, y compris EREA, ULIS lycée ;
- **Prix « jeune talent »** récompensant le travail individuel d'un.e jeune, quel que soit son âge ;
- **Prix « environnement »** récompensant un carnet individuel ou collectif abordant les thèmes de l'environnement et ou de l'écologie ;
- **« Grand Prix du Jury »** qui récompense un carnet retenant l'attention unanime des membres du jury.

Peuvent participer tous les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement français, en France ou à l'étranger, de la maternelle au lycée (post bac accepté : BTS, classes préparatoires...).

Les établissements situés à l'étranger peuvent se joindre à des établissements français, afin de mettre en place un échange sur la thématique des carnets de voyage, et concourir à ce titre, en tandem.

Règlement du concours scolaire « Carnet de voyage »

Fragment d'autobiographie ou mémoire du voyage, un carnet de voyage relève d'un équilibre entre le texte et les illustrations.

Le prix du carnet de voyage répond à **trois objectifs** :

- **Inciter les élèves à s'ouvrir au monde** dans toutes ses dimensions : géographique, historique, sensible...
- **Leur donner l'envie de devenir auteurs de carnets** grâce à l'exploration de multiples formes d'expression qu'il permet : écriture, peinture, dessin, collage, photo, vidéo...
- **Développer le sens de l'observation des élèves** à l'occasion d'activités pédagogiques, de voyages de classe ou d'expériences personnelles de tous types. Leur permettre un nouvel accès aux contenus pédagogiques de certains de leurs enseignements. Ils peuvent par ce biais en explorer d'autres dimensions, de manière plus personnalisée, plus légère, plus ludique...

Pour les prix « école » et « collègue » nous ne prendrons en compte **que des carnets collectifs**.

Pour le prix « lycée », il y a possibilité de participer à ce concours **individuellement** (1 carnet par élève) ou **collectivement** (1 carnet de projet de classe / de groupe).



Pour chaque carnet envoyé et pour toutes catégories, il est impératif qu'apparaissent la classe, l'établissement, le code postal et la commune et pour un carnet individuel le nom et le prénom en plus.

Chaque projet devra **impérativement** être accompagné d'une note expliquant les objectifs ainsi que la démarche du projet. Sans ces éléments le carnet ne pourra concourir !

Calendrier

- **Date limite d'inscription : 19 décembre 2025**
- **Date limite de réception des carnets** (cachet de la poste faisant foi) : **13 mai 2026**
(Compte tenu du calendrier aucun délai ne pourra être accordé)
- **Délibération du jury : 27 mai 2026**
- **Remise des prix : 18 juin 2026**
- **Exposition des carnets lors du 26^{ème} Rendez-vous International du Carnet de voyage à Clermont-Ferrand (Polydôme) : les 13, 14 et 15 novembre 2026**

Article 1

Le concours scolaire carnet de voyage est organisé par l'Association Il Faut Aller Voir (IFAV) et l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme en partenariat avec la CASDEN, la MGEN, la MAE, l'imprimerie Chaumeil, Vulcania, VIDEOFORMES, eTwinning et avec le soutien du Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, de la DRAC ARA (Auvergne Rhône-Alpes) et de l'INSPÉ Clermont-Auvergne (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

Article 2

Créé dans l'académie de Clermont-Ferrand, **ce concours national** s'adresse aux élèves de l'enseignement public et privé de toutes les académies de France, aux élèves de l'enseignement agricole en France, aux élèves d'établissements français à l'étranger, qu'ils soient encadrés par un ou plusieurs enseignants. Peuvent participer tous les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement français, en France ou à l'étranger, de la maternelle au lycée (post bac accepté : BTS, classes préparatoires...).

Les établissements situés à l'étranger peuvent se joindre à des établissements français, afin de mettre en place un échange sur la thématique des carnets de voyage, et concourir à ce titre, en tandem.

Article 3

Le carnet de voyage (format papier) associe nécessairement texte et illustrations. Toutes les formes d'expression sont possibles : écriture, peinture, dessin, collage, photographie... Le texte peut être rédigé en plusieurs langues.

Article 4 - Voir annexe 1 (page 6)

Le carnet de voyage numérique associe l'image et le son, du montage audiovisuel et de la création artistique. Celui-ci doit donner l'envie de voyager, les élèves partagent leurs expériences, leurs souvenirs de voyage.

Les productions doivent prendre la forme d'un seul fichier (une seule action pour lancer le carnet de voyage numérique) qui regroupe différents médias : son, vidéo, image, texte...

Les pages Facebook, autres réseaux sociaux, les livres photo, documentaires, diaporamas, cahiers interactifs ne seront pas acceptées.

Les productions ne devront pas excéder **5 minutes (génériques inclus)**.

Les crédits sur les droits d'auteurs devront impérativement être affichés (auteur, titre, musique, photographies...)

Le fichier sera envoyé via Filesender de RENATER (transfère des fichiers volumineux de façon sécurisée) : <https://filesender.renater.fr/> à l'adresse mail suivante : marie.eymard@reseau-canope.fr

Article 5

Les "voyages" peuvent être de toutes sortes : du séjour à l'étranger à la simple sortie de classe dans les environs de l'établissement, il peut s'agir également d'un voyage imaginaire dans le temps ou l'espace.

Le carnet de voyage est enfin un support idéal pour aborder n'importe quelle thématique, si cette dernière est assez dense et conséquente pour en faire l'objet.

Les critères essentiels d'évaluation sont la présence de textes et d'illustrations, la qualité de la réalisation et du contenu, le recours à différentes formes d'expression, l'originalité et la spontanéité de la conception.

Article 6

Les personnes souhaitant participer à ce concours acceptent en échange les conditions du dit règlement selon la catégorie dans laquelle elles choisissent de s'inscrire.

Elles s'engagent à remplir de manière détaillée la fiche d'inscription qui permettra d'explicitier le contexte de réalisation du/des carnet(s) envoyé(s).

Article 7

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.reseau-canope.fr/enquetes/index.php/457188?lang=fr>

Date limite d'inscription le 19 décembre 2025

Article 8

La date limite de réception des carnets est fixée au **13 mai 2026**

Compte tenu du calendrier, aucun délai ne pourra être accordé.

Les travaux peuvent être déposés ou adressés à l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Atelier Canopé du Puy-de-Dôme - A l'attention de Marie EYMARD

36 Avenue Jean Jaurès - 63400 Chamalières.

Pour chaque carnet envoyé et pour toutes catégories, il est impératif qu'apparaissent la classe, l'établissement, le code postal et la commune et pour un carnet individuel le nom et le prénom en plus.

Article 9

Le jury est constitué, de la présidente de l'association "Il Faut Aller Voir", d'une formatrice de l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme, de la DAAC (Délégation Académique aux Arts et à la Culture) représentant le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand de l'Inspecteur pédagogique d'arts plastiques, des conseillers arts visuels de l'enseignement du premier degré, un représentant de l'INSPE Clermont-Auvergne ainsi que d'un membre de la CASDEN, de la MGEN, la MAE, de Vulcania, de VIDEOFORMES et de l'imprimerie Chaumeil.

Chacune de ces entités peut également être représentée par un de ses responsables ou par un des membres de l'équipe.

Article 10

En participant à ce concours, les élèves et les enseignants s'engagent à céder à l'association "Il Faut Aller Voir" tous les droits concernant la reproduction, l'utilisation et la diffusion d'éléments de la production artistique rendue, voire de la totalité de celle-ci pour une durée sans limitation de durée.

L'inscription au concours implique l'acceptation, pour tous les carnets lauréats, de leur reproduction totale ou partielle (sous réserve des possibilités de reproduction) et de la publication en ligne d'image de certains carnet de voyage sur les sites et réseaux sociaux du Rendez-vous du carnet de voyage, <http://rendezvous-carnetdevoyage.com/> et de l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme, <https://www.reseau-canope.fr/academie-de-clermont-ferrand/atelier-canope-63-chamalieres.html>

Article 11

Les prix sont choisis par IFAV et l'atelier Canopé du Puy-de-Dôme en concertation avec les membres du jury.

- **Prix « école »** destiné aux publics d'écoles primaires (maternelle et élémentaire, y compris d'ULIS école) et d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux

- **Prix « collège »** destiné aux publics de collèges, y compris de SEGPA, d'ULIS collège et d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux
- **Prix « lycée »** destiné aux publics de lycées généraux, lycées techniques, lycées professionnels, y compris EREA, ULIS lycée et d'unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux
- **Prix « jeune talent »** récompensant le travail individuel d'un.e jeune, quel que soit son âge
- **Prix « environnement »** récompensant un carnet individuel ou collectif abordant les thèmes de l'environnement et ou de l'écologie
- **Prix « carnet de voyage numérique »**

« **Grand Prix du jury** » : prix attribué au carnet qui retient l'attention **unanime** des différents membres du jury. Il prévoit soit l'édition du carnet ou d'un extrait du carnet sous forme d'un livret ou de cartes postales (sous réserve des possibilités de reproduction) soit une valorisation du carnet durant le Rendez-vous International du Carnet de Voyage.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix pour une ou plusieurs catégories s'il estime qu'aucun des carnets participants dans la catégorie ne répond aux critères mentionnés dans le règlement.

Article 12

La remise des prix aura lieu le 18 juin 2026 à partir de 14h30 à Clermont-Ferrand.

Les classes ayant participé au concours verront leurs carnets exposés pendant le 26^{ème} Rendez-vous International du Carnet de voyage, **les 13, 14 et 15 novembre 2026** à Clermont-Ferrand.

Les établissements favoriseront le déplacement des élèves.

Article 13

Retour des carnets :

- Les classes s'engagent à laisser leur production jusqu'à la **fin du mois de novembre 2026** à disposition de l'Association Il faut Aller Voir et de l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme.
- **A partir de fin novembre 2026**, les établissements participants **peuvent venir récupérer** leur(s) carnet(s) à l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme.
- Dans le cas où le(s) carnet(s) devra(devront) être réexpédié(s) par voie postale, il conviendra de joindre une étiquette affranchie au tarif en vigueur correspondant à la nature de l'envoi. **Seule cette disposition permettra le retour postal du ou des carnets.**

•

Article 14

La participation au concours scolaire de carnets de voyage 2025-2026 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Annexe règlement concours scolaire carnet de voyage 2025-2026

Le prix « carnet de voyage numérique »

Un carnet de voyage numérique associe l'image et le son, du montage audiovisuel et de la création artistique.

Celui-ci doit donner l'envie de voyager, les élèves partagent leurs expériences, leurs souvenirs de voyage.

Les productions doivent prendre la forme **d'un seul fichier** (une seule action pour lancer le carnet de voyage numérique) qui regroupe différents médias : son, vidéo, image texte.

Les pages Facebook, autres réseaux sociaux, les livres photo, documentaires, diaporama, cahiers interactifs ne seront pas acceptées.

Les productions ne devront pas excéder **5 minutes (génériques inclus)**.

Les crédits sur les droits d'auteurs impérativement être affichés (auteur, titre, musique, photographies ...)

L'ensemble des génériques n'excèdera pas 20 secondes.

Les génériques devront **obligatoirement** comporter les rubriques suivantes :

- **Générique de début (5 secondes max) :**
 - « Concours scolaire de carnets de voyage 2025-2026 - carnet de voyage numérique »
 - Nom de l'établissement, classe, présente : **Titre**
- **Générique de fin (15 secondes max) : Fin**
 - « Concours scolaire de carnets de voyage 2025-2026 organisé par l'Association Il Faut Aller Voir (IFAV) et l'Atelier Canopé du Puy-de-Dôme en partenariat avec la CASDEN, la MGEN, la MAE, l'imprimerie Chaumeil, Vulcania, Videoformes, eTwinning, avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand de la DRAC ARA (Auvergne Rhône-Alpes) et de l'INSPE Clermont-Auvergne (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

La date limite de réception des carnets numériques est fixée au **13 mai 2026** délai de rigueur.

Le fichier sera envoyé **via Filesender de RENATER** (transfère des fichiers volumineux de façon sécurisée) : <https://filesender.renater.fr/> à l'adresse mail suivante : marie.eymard@reseau-canope.fr

Les gagnants seront sélectionnés selon les critères suivants : la qualité de la réalisation, l'originalité, la créativité, la dimension artistique, la spontanéité de la conception, la qualité de la narration, la pertinence de la mise en forme et le respect des contraintes techniques.

Chaque projet devra impérativement être accompagné d'une note expliquant les objectifs ainsi que la démarche du projet.

La production de ces carnets de voyages numériques doit être réalisée aux seules fins de cette participation. Elle peut soit être créée à partir d'éléments matériels (images, textes, sons, vidéos) produits par les équipes spécifiquement pour la circonstance, soit être réalisée en combinant ou en exploitant des éléments déjà existant mais **libres de tous droits**.

Il appartient, dans ce dernier cas, au responsable du projet de vérifier au préalable que cette condition est remplie. Les participants sont entièrement responsables de leurs œuvres.

En cas de non-respect des droits d'auteurs liés aux images, aux sons, aux vidéos et à toute reproduction quelle qu'elle soit, les organisateurs du concours se réservent le droit de suspendre la publication et de considérer la production comme non recevable.

Point sur l'exception pédagogique : L'exception pédagogique » est une des exceptions au droit d'auteur. Elle est prévue aux articles L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle et "définit un cadre favorable à certaines utilisations d'œuvres protégées à des fins d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, sous des formes autres que la photocopie."

Proposition outils

Outils de production et de création https://www.etwinning.fr/boite-a-outils/bons-outils-numeriques-pour-son-projet	Partenariat eTwinning	Gratuit <i>Être inscrit sur la plateforme</i>
OPEN SHOT https://www.openshot.org/fr/	Logiciel libre de montage vidéo	Gratuit
LOGIMIX LA DIGITALE... https://ladigitale.dev/blog/logimix-pour-creer-des-mixages-audio-simples	Logiciel d'édition audio et d'enregistrement de sons numériques	Gratuit
ADOBE SPARK https://www.adobe.com/fr/express/create/video	Un logiciel de création graphique simple à prendre en main	Gratuit / Payant
PORTAIL TUBES https://portail.apps.education.fr/signin	Un service basé sur le logiciel Peertube, qui propose le dépôt et la diffusion de vidéos	Gratuit Accessible depuis votre compte Apps Education les services numériques partagés des agents de l'Éducation nationale